

Conseil de l'Europe : la « cohésion familiale » contre la crise

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 29 avril 2010

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a adopté mercredi une résolution demandant aux 47 Etats adhérents de favoriser sur tous les plans « une société véritablement favorable à la famille » et d'échanger leurs « bonnes pratiques » pour élaborer « leur politique nationale familiale ».

L'initiative émane de Luca Volonté, catholique convaincu et président du groupe conservateur à l'APCE. Lors d'une rencontre à Strasbourg il m'avait expliqué son engagement en faveur de la famille – si peu soutenue dans son pays, l'Italie, où elle est au centre des campagnes électorales et pour ainsi dire absente des politiques mises en œuvre, par la droite comme par la gauche. L'Italie est l'un des pays européens à la natalité la plus désastreuse.

La résolution 1720 adoptée à sa demande part du point de vue économique en montrant à la fois que les familles et les relations familiales subissent de plein fouet les effets de la crise économique en cours et que la famille, « ressource essentielle pour la reprise de l'économie », est « créatrice de richesses » et « facteur de développement ».

« La cohésion de la famille est source d'innombrables valeurs spirituelles et avantages matériels qui sont souvent tenus pour acquis, comme la paix, la stabilité, la cohésion et la solidarité, l'éducation des enfants, les services informels et d'assistance, les soins, la liberté et la responsabilité, le bien-être, l'épargne, la stabilité économique ou la solidarité entre les générations », affirme l'article 2 de la résolution.

Partant d'une conception de l'aide publique conforme à une vraie subsidiarité, la résolution affirme clairement la primauté d'une famille « stable », le texte voté par l'Assemblée désigne **« l'évolution démographique, la faible natalité, le vieillissement de la population et le taux d'activité croissant des femmes »** comme autant de facteurs qui rendent nécessaires « des politiques familiales dynamiques », et ajoute : **« Il serait réducteur de dire que les politiques familiales se limitent uniquement aux aides financières. Les gouvernements doivent rester vigilants quant aux conséquences des politiques sociales sur la famille et s'efforcer de coordonner progressivement leurs politiques pour qu'elles servent les intérêts de la famille. »**

Et pour cela « encourager le renforcement de relations stables », « **veiller particulièrement à l'accès des jeunes à des emplois stables, des logements abordables et à d'autres mesures sociales, afin qu'ils puissent fonder une famille et élever leurs enfants dans un environnement sûr et propice au bien-être ; développer des programmes de logements sociaux visant particulièrement les jeunes couples et les familles nombreuses** », reconnaître le rôle des grands-parents venant en aide aux jeunes par l'aide matérielle ou l'accueil des enfants », tenir compte dans « la discussion sur les différents types de familles » sur « **les conséquences des divorces pour les enfants, en particulier le risque de pauvreté, l'échec scolaire, le chômage et d'autres formes d'exclusion sociale** ».

Le texte n'échappe pas à quelques poncifs sur le regroupement familial des immigrés des pays tiers, le travail des femmes, l'augmentation des services de garde pour la période de la petite enfance. Mais il est clair que dans une époque où un salaire ne suffit pas pour faire vivre une famille et que le contexte économique décourage à ce point les familles nombreuses, on se résigne à faire feu de tout bois.

© leblogdejeannesmits.